

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>FLORO TP – CREATION D'UN BRANCHEMENT  EAUX USEES – BOULEVARD DU STADE  ARRETE N° 2024/252</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 27 septembre 2024 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de création d'un branchement eaux usées boulevard du stade à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société FLORO TP est autorisée à réaliser, à partir du 7 octobre 2024 et pour une durée de 6 semaines, des travaux de création d'un branchement eaux usées boulevard du stade à Ifs.
- Article 2 :** Pour permettre la réalisation des travaux, la chaussée sera rétrécie, la circulation piétonne et cycliste seront interdites.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLORO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société FLORO TP ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 30 septembre 2024



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE**